

Délibération du 28 Janvier 2022

délibération **N°2022-07 C**

objet **Autorisation de signer le marché de conception / réalisation : travaux d'adaptation et de modernisation du Centre de tri existant de Chambéry en vue de l'extension des consignes de tri**

- Date de convocation : le 21 janvier 2022

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 21 janvier 2022 s'est réuni le 28 janvier 2022 à 14 h 30 salle du service des Eaux de Grand Chambéry à Chambéry et en visioconférence sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 28, Nombre de votants : 33

- Etaient présents : 27

Collectivité représentée	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération Arlysère	BURNIER-FRAMBORET Frédéric
	DAL BIANCO Serge
	THEVENON Raphaël
	RAUCAZ Christian
	ZOCCOLO Alain
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVISE Marie
	BOIX-NEVEU Arthur
	FABRE Maryse
Communauté d'Agglomération Grand Lac	DRIVET Jean-Marc
	GRANGE Yves
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse	BLANQUET Denis
Communauté de Communes de Cœur de Savoie	GIRARD Marc
Communauté de Communes Cœur de Tarentaise	DANIS Georges
Communauté de Communes Haute Tarentaise	FRAISSARD Jean-Claude
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	VEUILLET Christophe
Communauté de Communes des Versants d'Aime	HANRARD Bernard
Communauté de Communes de Yenne	BOIRON Laurence
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	CECILLE Joël
	CHEMIN François
	PERRIER Jean-Claude
	SIMON Christian
	VARESANO José

Délégués présents en visio : 6

SARTORI Walter ; BADIN Benoît (suppléant de BARBIER Marie-Claire) ; VIGUET-CARRIN Françoise ; GIRAUD Murielle ; VAN STRAATEN Nicolas ; ROUGEAUX Jean-Pierre.

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 5

BRUN Pierre donne pouvoir de vote à BOIX-NEVEU Arthur
GRILLAUD Laurent donne pouvoir de vote à DRIVET Jean-Marc
BRUNIER Thierry donne pouvoir de vote à DANIS Georges
SPIGARELLI Lucien donne pouvoir de vote à HANRARD Bernard
LAURENT Philippe donne pouvoir de vote à DRIVET Jean-Marc

Délégués absents : 6

JOLY Max ; LEOUTRE Jean-Marc ; AMET Yannick ; RUFFIER-LANCHE René ; GUIGUE Thibault ; MAITRE Florian

Délibération du 28 Janvier 2022

délibération

N°2022-07 C

objet

Autorisation de signer le marché de conception / réalisation : travaux d'adaptation et de modernisation du Centre de tri existant de Chambéry en vue de l'extension des consignes de tri

Marie BENEVISE, Présidente, rappelle que la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte aussi dite « loi de transition énergétique » impose la mise en place d'ici 2022 des « extensions de consignes de tri », c'est-à-dire le tri de tous les emballages plastiques (barquettes, films, pots, etc...) par les administrés au 01 janvier 2023.

Afin de répondre à ces obligations réglementaires, et dans l'attente de la mise en service du nouveau centre de tri prévue en 2025, Savoie Déchets a décidé la mise en œuvre d'une solution transitoire en lançant un marché de conception-réalisation visant à la réalisation de travaux d'adaptation et de modernisation du Centre de tri existant de Chambéry.

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle des travaux a été estimé à 2 M€. La consultation a été lancée selon une procédure adaptée.

Lors de sa séance du 20 janvier 2022, la Commission d'Appel d'Offres, réunie pour information (conformément au règlement intérieur de la CAO de Savoie Déchets), a été informée que le marché a été attribué à la société AR-VAL sise 18 Rue des Frères Montgolfier 56892 Saint-Avé, ayant remis une offre classée 1ère au regard des critères de jugement des offres pour un montant de 2 240 637 euros hors taxes soit 2 688 764 euros toutes taxes comprises.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : autorise la Présidente à signer le marché à la société AR-VAL.

Article 2 : dit les crédits sont prévus au budget principal.

Article 3 : approuve la Présidente à solliciter les subventions auprès de tout organisme ou collectivité susceptible de verser des subventions dans le cadre de ce projet.

La Présidente,
Marie BENEVISE

